



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20251120-048_2025-DE

S²LO

Délibération n°048 /2025

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire de Scientrier

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres le treize novembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : BERARD Nicolas

Procuration : FLOQUET Sandra pour BERARD Nicolas

Secrétaire de séance : BRON Isabelle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

VU le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école maternelle communale, bâtiment accueillant également le service Enfance Jeunesse ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le groupe scolaire de Scientrier, composé de l'école communale et utilisé de manière mutualisée par le Service Enfance-Jeunesse Municipal pour ses temps périscolaires et extrascolaires, connaît une fréquentation en forte hausse. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, plus de 170 enfants y ont été accueillis.

Cette augmentation constante des effectifs souligne la nécessité d'adapter les infrastructures scolaires de la commune.

Par ailleurs, les bâtiments actuels, construits il y a plus de 30 ans, présentent aujourd'hui une forte vétusté :

- problèmes d'étanchéité (fuites d'eau, courants d'air),
- classes inadaptées en taille,
- toilettes mixtes donnant directement sur le hall,

- manque d'espaces fonctionnels,
- absence de conformité avec les normes énergétiques actuelles,
- difficultés de régulation thermique (fortes chaleurs en été, insuffisance de chauffage en hiver),
- consommation énergétique excessive.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20251120-048_2025-DE



Face à cette situation, la commune a engagé depuis deux ans une réflexion approfondie avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin d'élaborer un pré-projet de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire, structuré en plusieurs étapes.

La priorité identifiée concerne la démolition et la reconstruction du bâtiment de l'école maternelle, qui présente les conditions les plus dégradées et pose des problèmes de sécurité pour les enfants.

Une première estimation financière a été réalisée par le cabinet BM3E, évaluant le coût de cette première phase à 2 003 700.00 € HT,

Rappel du dispositif DETR :

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée en 2011, a pour vocation de répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux.

Elle vise à subventionner les opérations d'investissement ainsi que les projets dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la DETR permet de financer des projets d'investissement structurants, ainsi que des projets favorisant le développement ou le maintien des services publics.

Le taux de subvention peut être bonifié jusqu'à 40 %, sous réserve des crédits disponibles et si le projet répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- contribution à la transition écologique ou forte ambition environnementale ;
- situation financière défavorisée (potentiel fiscal faible) ;
- projet s'inscrivant en soutien des politiques publiques prioritaires de l'État.

Projet	Montant de la demande subvention	Montant du projet
Rénovation et agrandissement de l'école maternelle	400 000.00 euros	2 003 700.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20251120-048_2025-DE

S²LO

- **Article 1** : D'approuver le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire de Scientrier, comprenant la démolition et la reconstruction du bâtiment maternelle.
- **Article 2** : D'arrêter le coût prévisionnel de cette première phase à 2 003 700.00 euros
- **Article 3** : De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès des services de l'État.
- **Article 4** : D'autoriser Madame le Maire, Patricia DEAGE, à signer tout document nécessaire à la constitution et au suivi du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à engager les démarches administratives et financières afférentes à ce projet.
- **Article 5** : De préciser que le financement complémentaire sera assuré par le budget communal, ainsi que par la recherche d'autres subventions éventuelles (Département, Région, etc.).

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

